

# Plateau de Chenôve

*"Patrimoine naturel aux portes de la ville"*

Ces circuits sportifs sont proposés afin de rendre accessible aux pratiquants de diverses activités sportives et notamment aux vététistes, l'espace du "Plateau de Chenôve" tout en respectant le milieu naturel de cette zone privilégiée.

La protection de cet espace est l'affaire de tous :

- Ne pas jeter de papiers et autres déchets,
- Ne pas arracher les plantes, ni cueillir les fleurs,
- Ne pas perturber les animaux,
- Ne pas faire de feu.

## Code du vététiste

- Rester sur les chemins balisés VTT,
- Etre prudent et courtois lors du déplacement ou du croisement de randonneurs pédestres,
- Rester maître de sa vitesse,
- Respecter la nature, ne pas jeter de débris,
- Porter un casque et des gants pour sa sécurité,
- Respecter le code de la route aux abords des parties goudronnées,
- Etre discret.

## Balisage VTT

Balise orange

N° en couleur :

**Bleu** = facile

**Rouge** = difficile

**Noir** = très difficile



## Balisage circuit Bombi

Réf cartographie :

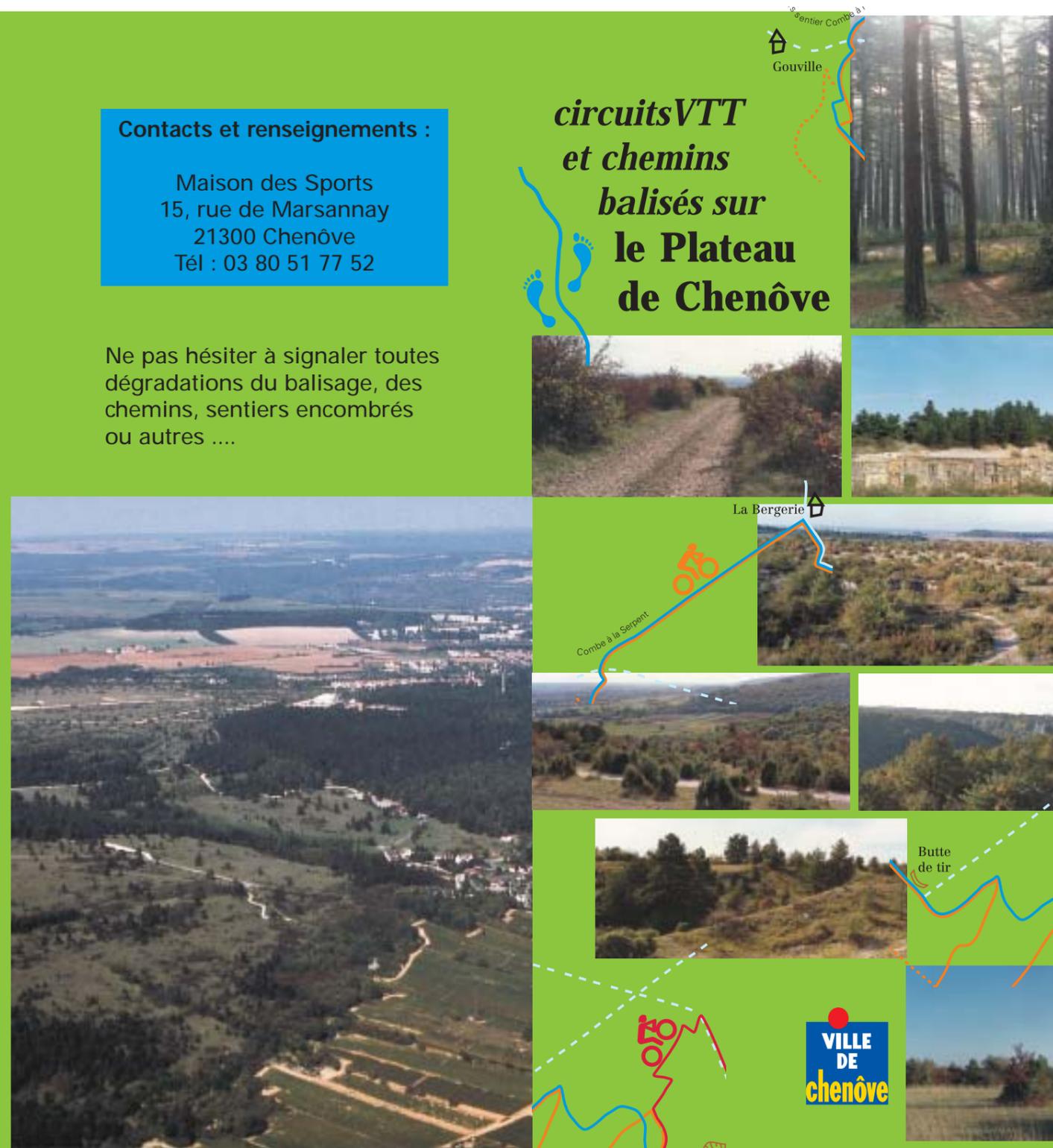
IGN série bleu - 1/25000 - 3123 O Dijon

## Contacts et renseignements :

Maison des Sports  
15, rue de Marsannay  
21300 Chenôve  
Tél : 03 80 51 77 52

Ne pas hésiter à signaler toutes dégradations du balisage, des chemins, sentiers encombrés ou autres ....

## circuits VTT et chemins balisés sur le Plateau de Chenôve





## Circuits VTT

**Circuit VTT n°1** ———  
 9 km  
 variante ———  
 facile dans la Combe du Pré,  
 8,650 km

**Circuit VTT n°2** ———  
 6,6 km  
 Départ parking du cimetière (P1)

## Autres circuits balisés

**Sentier pédestre Bombi,**  
 9,3 km ———  
 Départ parking  
 Clos du Roy (P2)

**Parcours de santé,**  
 sablé avec agrès  
 3 boucles : ———  
 1850 m - 3350 m - 5500 m  
 Départ parking  
 de la Maison du Plateau (P3)

